



Perte d'audition due au bruit (traumatisme acoustique aigu)

🕒 paru le 16/09/2020 • adapté au contexte belge francophone

De quoi s'agit-il ?

Un traumatisme acoustique aigu est une lésion occasionnée à l'oreille interne par l'exposition à des bruits intenses à proximité de l'oreille (explosion, coup de feu, feu d'artifice ou musique extrêmement forte). L'adjectif « aigu » signifie que le dommage survient très soudainement, entraînant une perte d'audition totale ou partielle ou un bruit anormal dans l'oreille ([bourdonnements ou acouphènes](#)).

La puissance du son est exprimée en décibels (dB). Au-delà de 165 dB, la pression exercée sur le tympan peut être si élevée qu'il se déchire. Les cellules sensorielles de l'oreille interne qui captent les sons peuvent, de ce fait, être irrémédiablement endommagées.

Quelle est sa fréquence ?

Entre 2 et 5 adolescents sur 10 sont exposés à des niveaux de bruit excessifs. De même, 1 à 2 militaires sur 100 se retrouvent un jour ou l'autre confrontés à une perte d'audition soudaine. Dans les sports de tir et la chasse, elle survient accidentellement, lorsqu'une arme se déclenche trop près de l'oreille d'une personne qui ne porte pas de protection auditive.

Comment la reconnaître ?

Une déchirure du tympan s'accompagne généralement d'une douleur soudaine, éventuellement associée à un petit saignement de l'oreille, et immédiatement suivie d'une perte d'audition. Mais l'ouïe peut aussi diminuer (vous avez la sensation que votre oreille est bouchée) alors que le tympan reste intact. Vous pouvez entendre des bruits dérangeants, tels que des bourdonnements ou des sifflements (acouphènes).

Comment le diagnostic est-il posé ?

Le médecin examinera d'abord le tympan avec un otoscope (un instrument qui permet de voir à l'intérieur de l'oreille). Il effectuera par ailleurs des tests avec un diapason.

Pour un examen complet de l'ouïe, il vous faut passer un audiogramme. Pour ce faire, vous serez orienté vers l'oto-rhino-laryngologiste (ORL).

Que pouvez-vous faire ?

Protégez vos oreilles correctement avec des bouchons d'oreilles ou un casque lorsque vous êtes exposé à un bruit qui risque d'être excessif.

Si avez déjà une lésion, il est encore plus important de protéger vos oreilles pour éviter une perte d'audition permanente.

Après un traumatisme acoustique, évitez toute exposition aux bruits excessifs et aux sons trop forts. Portez un casque ou des bouchons d'oreilles correctement insérés (sur mesure ou non). En cas d'exposition intense au bruit, vous pouvez combiner les deux.

Pour certains jobs impliquant une exposition au bruit, les protections auditives sont obligatoires. Votre ouïe est également contrôlée régulièrement par le médecin du travail.

Ne mettez pas le volume de la radio ou de la télévision trop fort (de préférence moins de 60 dB). Utilisez un casque plutôt que des oreillettes. Ne vous tenez jamais près d'une source sonore (par exemple, un haut-parleur). Prenez régulièrement des périodes de repos pour votre ouïe. Il est recommandé d'arrêter de fumer.

Que peut faire votre médecin ?

La perte d'audition et les acouphènes sont souvent difficiles à traiter. Les comprimés de cortisone et/ou de bétahistine peuvent être essayés pendant une semaine, mais il n'existe actuellement aucune preuve scientifique démontrant leur efficacité. Un traitement dans un caisson hyperbare (oxygénothérapie hyperbare) est possible.

Au début, on peut observer une récupération partielle, mais il y a toujours des dommages permanents. On ne les remarque peut être pas au début, mais ils peuvent augmenter au fil des années. La protection et la prévention sont donc essentielles !

En savoir plus ?

- [Audition et rupture du tympan \(vidéo\) – microbiologimedicale.fr](#)
- [Oreille \(image\) – Larousse](#)
- [Protégez vos oreilles ! – Mutualité chrétienne](#)

Sources

- [Guide de pratique clinique étranger 'Traumatisme acoustique aigu' \(2011\), mis à jour le 31.05.2016 et adapté au contexte belge le 08.01.2020 – ebpracticenet](#)
- <https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/facteurs-denvironnement-et-agents-physiques/bruit>